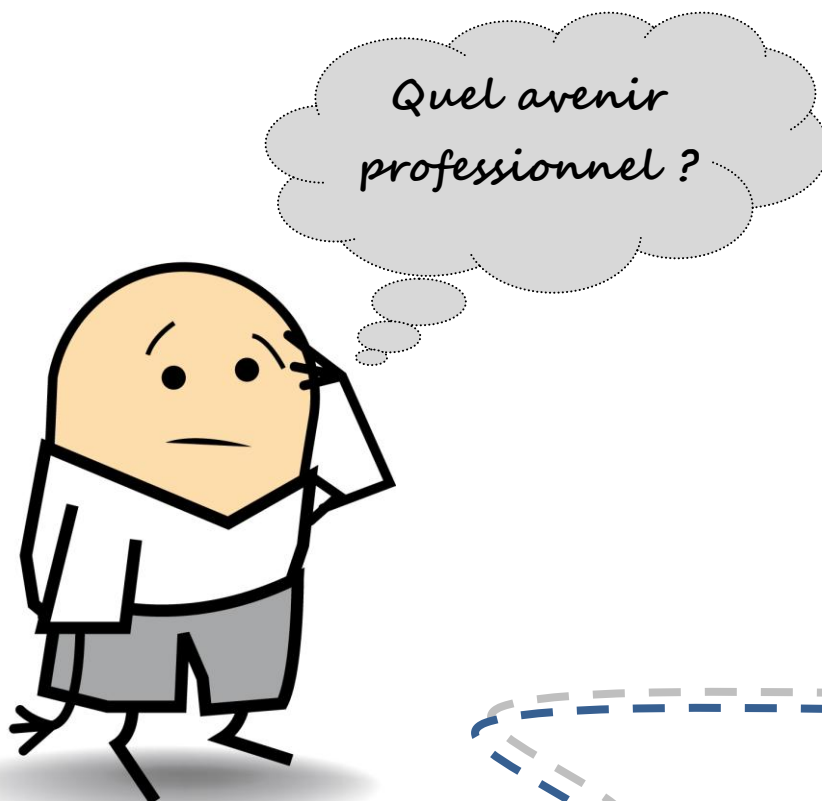


Vous êtes en arrêt de travail : pensez à la visite de pré-reprise



Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail
de la Côte d'Or



Avant la fin d'un arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident, demandez une visite de « pré-reprise ».

Prenez rendez-vous avec votre médecin du travail 3 à 4 semaines avant votre reprise.

Cette visite permet d'étudier une éventuelle adaptation de votre poste de travail et/ou un aménagement de vos horaires.

Effectuée avant la fin d'un arrêt de travail, cette visite optimise vos conditions de reprise et contribue au maintien dans l'emploi.